

tions de sous-secrétaire d'Etat pendant le ministère Thiers (1^{er} mars-29 octobre 1840). Il se retira avec le cabinet, et combattit dès lors le ministère Guizot sans relâche, moins peut-être avec l'énergie de la conviction qu'avec l'apre véhémence d'une haute ambition de pouvoir et de renommée. Il se rapprocha en effet de ce ministère à la veille de la révolution de Février, notamment dans la question des mariages espagnols et dans la discussion de l'adresse, en janvier 1848, et il évita prudemment de se mêler à l'agitation des banquettes réformistes. Nommé représentant à la Constituante, il vota avec la gauche, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre le cautionnement des journaux et contre les deux chambres; avec la droite, dans un grand nombre d'autres questions. Au milieu des fluctuations de sa politique, il paraissait cependant sincèrement rallié à la constitution républicaine, et, vers la fin de la Constituante, il inclinait de plus en plus vers la démocratie. Non réélu à l'Assemblée législative, il demeura à Paris pour exercer sa profession d'avocat, et sans doute aussi pour observer les événements et conserver les relations politiques sur lesquelles il fondait ses espérances d'avenir. Dans cette période, le chef de l'Etat l'appela en effet souvent auprès de lui pour le consulter sur les divers remaniements ministériels. Après le 2 décembre, M. Billault, acceptant les arrêts de la victoire, acheva hâtivement l'évolution qu'il avait dès longtemps commencée, et consacra dès lors ses talents et son activité à consolider le pouvoir nouveau qui disposait des destinées du pays. Peut-être aussi certaines influences particulières ont-elles pesé sur l'esprit de cet homme, honorable après tout, que le libéralisme a compté dans ses rangs pendant de longues années de luttres courageuses. Elu, comme candidat officiel, député de Saint-Girons au Corps législatif, il reçut du gouvernement la présidence de cette assemblée, se fit l'interprète éloquent de la politique de compression qui prédominait alors, et fut appelé au ministère de l'intérieur en juillet 1854, puis au Sénat en décembre de la même année. En février 1858, il dut céder son portefeuille au général Espinasse, lors de la première application de la loi de sûreté générale. Mais quand le gouvernement eut devoir accorder à l'opinion les réformes politiques du 24 novembre, l'ancien député de l'opposition fut appelé à défendre la politique impériale devant les chambres, en qualité de ministre sans portefeuille. Ce fut l'époque la plus brillante de sa carrière, mais aussi la plus laborieuse; et ces luttres passionnées, ces fatigues multipliées l'épuisèrent rapidement. A l'époque des sessions, il était constamment sur la brèche, et chacun de ses discours était un triomphe. Sa tâche, d'ailleurs, était singulièrement facilitée par cette circonstance, qu'il prenait son point d'appui sur une majorité compacte, inébranlable, convaincue d'avance, et qu'il n'avait pour adversaires qu'un groupe imperceptible d'opposants; et, s'il faut dire ici toute notre pensée, sans partialité, mais avec l'indépendance et la bonne foi qui conviennent à l'histoire, nous croyons que M. Billault n'était pas à la hauteur de la renommée qu'on lui a faite. Sa vie politique n'eut ni l'unité qu'il naît des fortes convictions, ni la haute moralité que donnent la foi à une idée, l'invincible fidélité à un principe. Avec un fond de libéralisme qui reparaitrait parfois à travers de trop fréquentes éclipses, avec un caractère privé qu'on s'accorde à donner comme honorable et droit, il nous paraît évident qu'il a surtout recherché, au milieu des grands conflits de notre temps, les enivres du pouvoir et de la réputation. Comme homme d'Etat, M. Billault représentait le gouvernement avec dignité, parfois même avec éclat; mais il n'a attaché son nom à aucune création de génie, à aucune de ces œuvres qui marquent pour la postérité. Comme orateur, malgré l'engouement dont il a été l'objet, il est certain qu'on ne saurait le placer au rang des maîtres de la tribune, et il pourrât demander à ses admirateurs les plus fervents ce qui restera de ses discours, esquisses légères et brillantes, plaidoyers pleins d'habileté, polémique de souplesse et de dextérité, mais qui rappelaient les tactiques oratoires, la dialectique captieuse du palais, bien plus que les passions énergiques et les entraînements du forum.

Comme nous l'avons déjà donné à entendre plus haut, le résultat des élections générales de 1863, qui allaient le mettre en présence de grands orateurs armés de leurs anciennes convictions, et dont il avait été l'éleve, ne fut peut-être pas étranger à sa fin: très-sensible à l'opinion que pouvaient porter sur son compte ses anciens amis, prévoyant que sa tâche allait être celle d'un Sisyphus parlementaire, il tomba tout à coup malade. Ce labeur pénible (l'orateur officiel ne partageait pas toujours les sentiments qu'il professait sur les mesures soutenues par lui) altéra gravement sa santé. Ce qui jettera peut-être quelques doutes sur la valeur des succès oratoires de M. Billault, c'est que sa position exceptionnelle lui donnait, à la tribune, le droit de tout dire, avec la faculté de se taire ou de répondre à sa convenance. Il réussissait à revêtir une cause faible ou un argument vicieux de couleurs favorables. Ecoté et applaudi, le succès lui étant garanti d'avance par les opinions faites de l'assemblée, il avait toujours

recours, en dernière analyse, aux lieux communs sonores: ordre, gloire, honneur du drapeau, etc. M. Billault avait trop d'intelligence, de tact et de raison pour ne pas discerner le premier le vide de ces joutes oratoires.

Quoi qu'il en soit, M. Billault n'en reste pas moins l'orateur le plus habile qui ait soutenu dans les assemblées et devant le pays la politique du gouvernement impérial, et l'on peut dire que, malgré un incontestable talent (et aussi, ce qui vaut mieux encore, une conviction et une sincérité qu'aucun antécédent politique ne donne le droit de suspecter), l'orateur qui lui a succédé ne l'a pas encore complètement remplacé.

Sous le rapport des mœurs politiques de l'époque, cette biographie est incomplète: un épisode qui a eu du retentissement, même en haut lieu, brille ici par son absence. C'est une lacune que comblera sans doute plus tard quelque Tachereau rétrospectif.

BILLAULT (Adam). V. ADAM.

BILBERGIE s. f. (bil-bèr-ji — de *Bilberg*, nom pr.). Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des broméliacées, comprenant une trentaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres chaudes.

— Encycl. Les *bilbergies* se distinguent par les caractères suivants: fleurs disposées en épis entourés de bractées colorées; périanthe à six divisions profondes disposées sur deux rangs; six étamines insérées à la base des divisions; ovaire infère, à trois loges pluriovulées; style filiforme, surmonté de trois stigmates roulés en spirale; fruit bacciforme, globuleux, couronné par le calice, à trois loges polyspermes.

Le genre *bilbergie* se compose de plantes vivaces et souvent parasites, originaires de l'Amérique équatoriale. On les reconnaît à leurs feuilles roides, étroites, parfois armées de dents épineuses sur leurs bords, réunies en touffe au bas de la tige comme celles de l'ananas. La tige est tantôt nue, tantôt garnie de feuilles plus courtes; les fleurs sont grandes et variées dans leur coloration. Les *bilbergies* se cultivent avec avantage dans nos serres; les espèces les plus recherchées, à cause de la beauté de leurs fleurs, sont: 1^{re} La *bilbergie pyramidale*, originaire du Brésil: feuilles longues, larges, concaves, épineuses sur les bords; hampe inclinée de 0 m. 40, cotonneuse au sommet, blanche, garnie de bractées lie-de-vin et de fleurs verdâtres; 2^e La *bilbergie à fleurs verticillées*. C'est une grande et belle espèce, à feuilles rigides, fasciées en dedans et en dehors de bandes blanches de largeur variable; fleurs d'un beau rose sur lequel se détachent les pointes légèrement azurées des pétales; 3^e La *bilbergie de Morel*, indigène au Brésil: hampe florifère d'un beau rose tirant sur le pourpre, ornée de grandes bractées pétales de la même couleur; fleurs tripétales, d'un bleu magnifique, sur lequel tranche agréablement la couleur jaune orangé des six étamines.

BILLE s. f. (bi-lle; 11 mll. — Selon les uns, du lat. *bulia*, petite sphère de métal qui servait d'ornement aux jeunes patriciens; selon d'autres, de *pila*, balle à jouer). Boule d'ivoire avec laquelle on joue au billard et à la roulette: La BILLE rouge. Les BILLES blanches. La partie russe se joue avec cinq BILLES.

Je les ai vus, penchés sur la bille d'ivoire, Suivre des yeux leur pain qui courait devant eux. A. DE MUSET.

— Faire une bille, La pousser dans la blouse, en la frappant avec sa propre bille. Faire une bille au même, La frapper avec celle dont on joue, de telle façon qu'elle soit poussée directement dans la blouse. Faire une bille par bricole, Toucher la bande avec sa propre bille de manière à ce que celle-ci revienne sur la bille de l'adversaire et la blouse. Coller une bille, La pousser de manière qu'elle s'arrête contre la bande. Bloquer une bille, La faire au même en la frappant d'une manière si franche qu'elle tombe dans la blouse sans en toucher, pour ainsi dire, les bandes. Doubler une bille, La mettre dans la blouse après lui avoir fait toucher la bande. Mettre une bille à la pénitence, La placer sur la mouche la plus rapprochée de la petite bande du haut. Partie à deux billes, Partie qui ne se joue qu'avec deux billes. Partie à toutes billes, Partie qui se joue avec autant de billes qu'il y a de joueurs.

— Par anal. Petite boule en matière dure avec laquelle jouent les enfants: Une BILLE de pierre. Une BILLE de marbre, d'agate. Jouer aux BILLES. Ils faisaient une partie de BILLES. C'est en Saxe que l'on fabrique presque toutes les BILLES de pierre, qui sont celles dont l'usage est le plus répandu. Les plus grosses BILLES se nomment des clots, de quelque matière qu'elles soient faites.

— Prov. et fig. Etre à billes égales, à billes pareilles, N'avoir point d'avantage l'un sur l'autre: Vous êtes ruiné, moi je n'ai rien: nous voilà à BILLES EGALES.

— Argot. Monnaie. Ce mot est employé dans ce sens par nos anciens auteurs, et, entre autres, par Larivey. Il est encore évidemment de *billon*, qui était et est encore aujourd'hui employé dans le même sens.

— Moll. Bille d'ivoire, Nom vulgaire d'une coquille bivalve, la lucine de Pensylvanie, qui est d'une blancheur éclatante.

— Encycl. Il existe un très-grand nombre de jeux de billes, mais dans les uns, on roule simplement les billes, comme on ferait une balle ou une boule, tandis que, dans les autres, on les lance les unes contre les autres, ce qui s'appelle *caler*.

Le jeu de billes remonte à une assez haute antiquité; l'historien Suetone raconte que l'empereur Auguste faisait venir de jeunes garçons esclaves avec lesquels il jouait aux billes en se servant de noix; plus tard, on remplaça les noix par de petits galets ronds qu'on ramassait sur le bord de la mer, et, enfin, les billes de grès remplacèrent à leur tour les cailloux. Les meilleures billes sont fabriquées en Hollande, où on les confectionne avec des fragments d'albâtre, de marbre ou de pierre au moyen d'une sorte de moulin de fer dans lequel elles s'arrondissent; elles sont projetées à travers des trous d'un diamètre différent. Des cargaisons de ces billes sont expédiées de Hollande dans toutes les villes d'Europe. Il existe aussi quelques fabriques de billes en Angleterre; mais ces billes sont en argile et d'une qualité très-inférieure. Les jeux de billes les plus usités sont: la *bloquette*, la *poursuite*, le *pot*, la *pyramide*, la *tapette*, le *triangle*, le *cercle* ou *rangette*, le *tirer*, la *trime*, le *serpent*, les *villes*, les *transports*, les *neuf trous*, le *casse-billes*, les *billes à la file* et la *bille au dé*. Voici, brièvement, en quoi consistent quelques-uns de ces jeux: La *tapette* se joue avec un nombre illimité de joueurs; le joueur n° 1 jette sa bille contre un mur, elle rebondit, roule sur le sol et s'arrête; le n° 2 imite le premier, en cherchant à frapper le mur de manière à donner à sa bille une direction semblable à celle qu'a prise la première bille, pour qu'elle aille la toucher; un troisième joueur fait de même, et celui qui réussit à toucher une des billes les gagne toutes. Au triangle, on trace cette figure sur le sol, et on place des billes dans l'intérieur; on marque un point de départ, et chaque joueur doit caler sa bille contre une de celles qui sont comprises dans le triangle, de manière à l'en faire sortir; s'il réussit, il la gagne; mais si, au contraire, sa propre bille, au lieu d'en faire sortir une autre par la force de projection, est restée dans le triangle, il est mis hors de jeu, ou il faut qu'il attende qu'un coup maladroit le fasse sortir du triangle. La *bille au pot* est une lutte entre une bille que l'un des joueurs veut faire pénétrer dans un petit trou creusé en terre, et une autre bille que l'adversaire manœuvre de façon à défendre l'entrée de ce trou. Un joueur fait donc rouler sa bille vers le pot; si elle arrive près du bord sans y entrer, le second joueur, plaçant sa main au-dessus du pot, lance sa bille avec force contre celle de son adversaire et l'éloigne le plus qu'il peut du pot. La partie est gagnée quand la bille qui attaque a réussi à entrer dans le pot. — Le jeu de la promenade est des plus simples: chaque joueur essaye de toucher, en jouant à son tour, la bille de son adversaire. Les trois pots forment un jeu plus compliqué. Il s'agit d'introduire successivement une bille dans trois pots ou trous placés en ligne droite à distance d'un mètre l'un de l'autre. Un but est tracé à deux mètres du premier trou, et chaque joueur essaye, à tour de rôle, de lancer de là sa bille dans le premier trou, puis du premier dans le second et du second dans le troisième, ce qui n'est pas sans difficulté. — Les neuf trous se jouent avec l'aide d'un morceau de bois auquel on donne la forme d'un pont à neuf arches numérotées; chaque bille passant sous l'une d'elles gagne autant de billes que représente le numéro; le joueur qui touche une pile perd une bille. — La pyramide est une variété du triangle, qui se trouve placé dans un cercle. — Le casse-billes consiste à casser la bille de son adversaire par la force du jet. Dix essais infructueux font perdre la partie. — Dans les billes à la file, le jeu consiste à marquer un but et à tracer une ligne droite à la distance de dix à douze mètres; chaque joueur pose ses billes sur cette ligne de façon à former une verticale. Il s'agit pour l'adversaire d'en toucher une avec la sienne: s'il y parvient, toutes les billes situées en deçà de celle qu'il a touchée, y compris celle-ci, lui appartiennent; si, au contraire, il touche la plus rapprochée du but, il ne gagne que celle-là. — Pour la bille au dé, on pose un dé à jouer sur un socle, le joueur a la faculté de se placer à son choix à un des quatre buts qui sont en regard des quatre faces du dé; quand, avec sa bille, il touche le dé, il en gagne à son adversaire un nombre égal au nombre de points marqués sur le dé; mais, s'il manque son coup, il perd un nombre de billes égal à celui qu'il aurait gagné.

BILLE s. f. (bi-lle; 11 mll. — du bas lat. *bilis*, *billus*, tronc d'arbre). Bloc de bois non équarri et terminé par deux sections plus ou moins parallèles: Cette BILLE est irrégulière; il n'en restera plus rien, quand on l'aura équarrie.

— Agric. Rejeton qui pousse au pied d'un arbre; branche d'arbre coupée par les deux bouts, propre à être plantée en terre pour y prendre racine.

— Chem. de fer. En Belgique, traverse destinée à maintenir les rails des chemins de fer; en France, pièce de bois de 5 m 40 de longueur, destinée à être coupée en deux parties suivant le diamètre, quand l'épaisseur le permet, pour la confection des traverses.

— Tech. Instrument long et arrondi dont les chamoiseurs se servent pour tordre et

égoutter les peaux, et qui sert aussi à égoutter les étoffes. Bâton très-fort dont on fait usage pour serrer les cordes des emballages, ou celles qui maintiennent le chargement des voitures de camionnage. Rouleau de bois avec lequel les boulangers aplatissent la pâte des biscuits de mer. Outil à percer de très-petits trous, particulièrement des trous d'aiguille. Pièce d'étoffe qui porte les agrafes d'une chape d'église. Billes d'acier, Pièces d'acier carrées destinées à être travaillées. Billes à moulure, Pièces de fer portant des empreintes, et dans lesquelles on tire l'or et l'argent pour y faire des moulures.

— Mar. Bout de corde terminé par une boule et un nœud.

— Navig. Bâton sur lequel sont attachés les traits d'un cheval qui remorque un bateau. Petit bachot employé au remorquage sur la Loire.

BILLE, petite rivière d'Allemagne, sépare le Lauenbourg du Holstein et se jette dans l'Elbe, près de Hambourg, après un cours de 45 kil.

BILLE, grande et ancienne famille du Danemark, formant trois branches principales et deux secondaires qui, depuis le xiv^e siècle, a joué un rôle important dans l'histoire de ce pays et a fourni un nombre considérable de personnages remarquables dans tous les genres: généraux, amiraux, hommes d'Etat, diplomates, évêques, savants, etc.

BILLE (Steen-Andersen), marin danois, de la famille précédente, né à Copenhague en 1797, est fils d'un amiral distingué. Étant entré en 1819 dans la marine française, il fit la guerre d'Espagne en 1823, servit dans les stations du Pacifique, des Antilles et du Levant, et, de retour à Copenhague, reçut, outre la croix de Dannebrog et le grade de lieutenant, le titre de gentilhomme de service de la princesse Caroline de Danemark. Reprenant la mer en 1845, il fit l'expédition de la *Bellone* dans les parages de l'Amérique méridionale, et, en 1840, obtint le commandement de la *Galatée*, chargée d'exécuter un voyage de circumnavigation dans un but à la fois scientifique et commercial. La campagne dura vingt-six mois. En 1848, le marin danois commanda l'escadre qui rendit effectifs les blocus de l'Elbe, du Weser et des duchés, durant la première guerre avec la Prusse et l'Allemagne. Ministre de la marine en 1852 et 1853, il fut nommé contre-amiral quelque temps après avoir quitté son portefeuille. On doit à ce brave marin un *Manuel de terminologie maritime française* (1831); la *Relation du voyage autour du monde de la Galatée* (1849-1851, 3 vol. avec cartes), et d'autres écrits.

BILLEBARDER v. n. ou intr. (bi-lle-bar-dé; 11 mll.). Chass. Se dit des chiens qui chassent mal, qui chassent du change, ou qui rabattent leurs voies.

BILLEBARRÉ, ÉE (bi-lle-ba-ré; 11 mll.) part. pass. du v. Billebarrier: Etoffe BILLEBARRÉE.

BILLEBARRER v. a. ou tr. (bi-lle-ba-ré; 11 mll. — de *bille*, pièce de bois, et de *barrer*). Chamarrer, bigarrer de couleurs mal assorties: BILLEBARRER un habit. On a BILLEBARRÉ ce mur de papiers bizarrement assemblés.

BILLEBAUDE s. f. (bi-lle-bô-dé; 11 mll. — étym. douteuse: sans doute de *bille* dans le sens de *balle*, et du vieux franç. *baude*, folle, hardie. M. Littré préfère reconnaître dans *bille* une altération de *belle*, comme dans *billevesée*). Confusion, désordre: Cette assemblée, cette société n'est qu'une BILLEBAUDE. Ici, quand on ne voit pas, on s'ennuie; c'est une BILLEBAUDE qui n'est pas agréable. (Mme de Sév.) Vieux et fam.

— Art. milit. Feu de billebaude, Feu sans commandement, ce qu'on appelle maintenant tir à volonté.

— A la billebaude, Sans ordre convenu, à volonté, au hasard: Tirer à la BILLEBAUDE.

— Chass. Chasser à la billebaude, Chasser, sans avoir d'abord détourné le gibier: On peut lancer tous les animaux à LA BILLEBAUDE, et c'est assez la chasse que l'on fait au chevreuil, quoiqu'il soit mieux de le détourner. (J. Lavallée.) Quand vous chassez la loutre à LA BILLEBAUDE, il faut avoir soin de commencer la quête bien au-dessous de l'endroit où vous supposez que l'animal peut être remis. (J. Lavallée.)

BILLEBAUDER v. n. ou intr. (bi-lle-bô-dé; 11 mll. — rad. *billebaude*). Chass. Se dit des chiens qui chassent en désordre, qui chassent mal: Ces chiens ne font que BILLEBAUDER.

BILBERG ou BILLBERG (Jean), mathématicien suédois, mort en 1717. Il fut professeur de mathématiques à Upsal et embrassa avec zèle la philosophie de Descartes. Charles XI l'envoya, avec Spole, aux confins de la Laponie, pour examiner le phénomène qu'y présente le soleil au solstice d'été. Plus tard, il étudia la théologie et devint évêque de Strengnes. On a de lui les ouvrages suivants: *Tractatus de cometis* (1682); *Elementa geometriæ* (1687); *Tractatus de refractione solis innoxidui*; etc.

BILLECOCQ (J.-B.-Louis-Joseph), jurisconsulte et littérateur, né à Paris en 1765, mort en 1829. Détenu comme suspect pendant la Terreur et proscrit le 13 vendémiaire comme président de la section de Saint-Roch, il reprit, en 1797, sa profession d'avocat au